

SIGNATURE DU CONTRAT DE PAYS 2008-2013

Le 06 juillet 2009, le Président du Pays Graylois, Jean-Pierre MAUPIN, et Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté, ont signé le Contrat de Pays 2008-2013.

Le Conseil régional a défini une enveloppe indicative de crédits d'investissement d'un montant de **981 004 €**. Elle correspond à une part forfaitaire et à une part proportionnelle à la population du territoire étant entendu que les premiers critères d'attribution des crédits resteront l'adéquation des projets présentés avec les priorités de la Région et les fiches de procédure correspondantes, en tenant compte de la qualité des projets.

Les axes prioritaires définis pour la période 2008/2013 sont les suivants :

- **Axe 1. Développement économique : 350.957,00 €**
Orientation 1 : Soutenir l'extension des parcs d'activités d'intérêt Pays
Orientation 2 : Encourager le réemploi et développer l'insertion des personnes en difficultés
Orientation 3 : Soutenir la mise en place de circuits courts
- **Axe 2. Renforcer et développer les services à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse : 400 682,48 €**
Orientation 1 : Renforcer les équipements et services périscolaires existants
Orientation 2 : Créer de nouvelles structures de garde d'enfants ou renforcer les capacités d'accueil des structures existantes
Etendre le secteur d'intervention du Relais d'Assistante Maternelle
- **Axe 3. S'adapter à l'éloignement aux services de santé et à la baisse de la démographie médicale : 120 164,52 €**
Orientation 1 : Créer de nouveaux services à la personne en zone rurale
Orientation 2 : Participer à l'expérimentation régionale dans le domaine du vieillissement
Orientation 3 : Organiser une réflexion globale sur l'offre de santé à l'échelle du Pays et soutenir la création de nouveaux services sur les territoires fragilisés
- **Axe 4. Améliorer la qualité des équipements culturels majeurs : 71 158,00 €**
Orientation 1 : Mettre aux normes les sites de lecture publique existants
- **Axe 5. Améliorer les services de transport : 20 000,00 €**
Orientation 1 : Réaliser une étude à l'échelle du Pays pour analyser les besoins et proposer des solutions

Reste à répartir : 18 042 €.